

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**GIP-GPV - Manifestation "PANORAMAS - le Parc des Coteaux en Biennale" -
Subvention - Décision - Convention- Autorisation**

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les quatre communes des Hauts de Garonne, réunies au sein du Groupement d'Intérêt Public du « Grand Projet des Villes », Floirac, Cenon, Lormont et Bassens, travaillent depuis plusieurs années à aménager le Parc des Coteaux, continuité paysagère et naturelle de plus de dix kilomètres.

Le Parc des Coteaux est un enjeu communautaire. Il prend place dans un grand système de parcs et de zones naturelles en étroite relation avec la Garonne. Le Parc des Coteaux est un lien Nord-Sud très fort mais il constitue aussi une pièce majeure dans la perspective d'un maillage est-ouest de la trame verte du territoire de l'agglomération.

C'est cet espace que la biennale PANORAMAS souhaite révéler. Ainsi, en étroite correspondance avec la politique culturelle du GPV, ce nouvel événement phare s'inscrit dans la stratégie culturelle territoriale et est un outil spécifique de l'intercommunalité. Il s'agit de contribuer à l'attractivité du territoire sous l'angle d'un événement artistique.

La conjonction entre l'engouement du public pour les jardins et la recherche de nouveaux lieux par les artistes et les opérateurs légitiment d'emblée le projet fondateur de cette biennale. Sur le temps d'un week-end en continu, les arts visuels et les spectacles vivants sont convoqués sur les différents espaces naturels du Parc des Coteaux.

PANORAMAS, dans la forme et dans le fond, se réfère à deux types d'évènements, du festival à la kermesse, permettant à un public très éclectique de s'y reconnaître. Avec des actions artistiques et des oeuvres spécifiques, des artistes contemporains aux pratiques hybrides utilisent l'espace paysager comme un terrain de jeu. Ils s'appuieront sur les préconisations de l'étude de Bouriette et Vaconsin, pour faire connaître le Fil Vert du Parc des Coteaux. Le public est invité à participer à des oeuvres qui, pour certaines, produisent des actions ludiques et créatives de loisir : randonnée, bivouac, guinguette dans la nature, pique-nique...

La Communauté Urbaine de Bordeaux a créé une Mission Urbanité – Culture(s) montrant l'intérêt du développement culturel pour l'attractivité et l'avenir du territoire.

A ce titre, elle soutient les manifestations dont la portée est intercommunale.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget 2010			
Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Achat matériel et prestations	1.105,00	Etat	10.000
Location et sous-traitance	305.785,00	Appel à projet ministère	20.000
Honoraires	6.451,00	FEDER	105.000
Charges de personnel	44.310,88	CUB	40.000
		dont Subvention PANORAMAS	33.500
		Subvention de fonctionnement	6.500
		Communes GPV	27.651,88
		Conseil Général Gironde	50.000
		Conseil Régional Aquitaine	40.000
		Caisse des dépôts	15.000
		Fondation de France	15.000
		Partenaires privés, mécénat...	35.000
TOTAL	357.651,88	TOTAL	357.651,88

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 33.500 Euros afin de soutenir une manifestation artistique et paysagère de portée intercommunale, aux conditions fixées par la convention jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération n° 2010/0362 du 28 mai 2010, définissant le contenu de la mission Urbanité et Culture(s) qui a notamment pour objectif de contribuer à l'émergence du « fait métropolitain » en prenant en compte la créativité, la diversité des pratiques culturelles et d'urbanité qui irriguent le territoire,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

la Communauté Urbaine de Bordeaux soutient la création artistique et la sensibilisation du grand public à la nature et aux paysages,

la manifestation " PANORAMAS - le Parc des Coteaux en Biennale " contribue à la réalisation de ces objectifs en présentant des œuvres interpellant le public sur les valeurs géographiques, paysagères et naturelles du territoire,

DECIDE

Article 1 : Une subvention exceptionnelle de 33.500 € est attribuée au GIP-GPV.

Article 2 : M. le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention de fonctionnement.

Article 3 : Cette dépense de 33.500 € sera imputée sur les crédits ouverts au BP de l'exercice en cours : chapitre 67, compte 6748, fonction 8330, CRB D400.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISSON

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 14 DÉCEMBRE 2010